



Prêt immo et maladie, que faut-il faire ?

Par **TCHAIKOV**, le **15/03/2010** à **16:09**

Bonjour,
je vais essayer de vous expliquer mon problème,

mon mari et moi aimerions vendre notre maison et en acheter une autre, la vente nous permettrait d'avoir un apport de 155 000€.

nous aimerions faire un prêt immo d'environ 130 000€ max pour l'achat de la nouvelle maison.

le problème est que j'ai fais un avc au mois de février 2010 il y a 1 mois, et aucune assurance ne veut m'assurer,

je me demandais si mon mari ne pourrais pas faire le prêt tout seul ?

mais en mettant mon nom sur l'acte de vente ?

ou bien faire un contrat de mariage ?

ou bien divorcer puis se remarier ?

pouvez-vous m'aider

merci

Par **lien93160**, le **15/03/2010** à **16:23**

bonjour,

je ne suis pas un expert en la matière mais ce que je peux vous conseiller c'est de voir un courtier (CAFPI). Il est là pour nous aider à trouver une banque au meilleur taux mais aussi les

assurances.

Bien cordialement,

Par **TCHAIKOV**, le **15/03/2010** à **16:38**

merci,

j'ai déjà fais plusieurs dossiers de délégation d'assurance avec risques de maladies aggravées, mais comme l'avg est récent personne ne veux m'assurer avant 1 an,

c'est pour cela que je me demandais si on ne pouvait pas le faire uniquement par mon mari ?

merci